

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa ON L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

## Rapport public initial

<b>Date d'émission du rapport :</b> 28 mai 2024	
<b>Numéro d'inspection :</b> 2024-1172-0002	
<b>Type d'inspection :</b> Incident critique Suivi	
<b>Titulaire de permis :</b> 0760444 B.C. Ltd. en tant que partenaire général au nom d'Omni Health Care Limited Partnership	
<b>Foyer de soins de longue durée et ville :</b> Villa Streamway, Cobourg	
<b>Inspectrice principale</b> Karyn Wood (601)	<b>Signature numérique de l'inspectrice</b>
<b>Autres inspectrices ou inspecteurs</b>	

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 21, 22, 23, et 24 mai 2024.

Les inspections concernaient :

- Une inspection concernant une éclosion déclarée dans le foyer.
- Suivi n° 1 Ordre de conformité hautement prioritaire n° 001 de l'inspection n° 2024-1172-0001, article 5 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée (LRSLD)* concernant un foyer sûr et sécuritaire, avec une date d'échéance de mise en conformité du 15 mars 2024.
- Suivi n° 1 Ordre de conformité n° 002 de l'inspection n° 2024-1172-0001, alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ontario 246/22 concernant les pratiques de prévention et de contrôle des infections avec une date d'échéance de mise en conformité du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa ON L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

## Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1172-0001 en lien avec l'article 5 de la *LRSLD*, inspecté par Karyn Wood (601)

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2024-1172-0001 en lien avec l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22, inspecté par Karyn Wood (601)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections  
Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice a fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.